**Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2015**

# Rapport Développement Durable

# 2014

## Communauté de Communes Erdre et Gesvres

**Conformément à la Circulaire du 3 août 2011**

**relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales**

**(application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011)**

# Table des matières

I. Bilan de l'Agenda 21 ..... 4

1.1 Etat d'avancement de l'Agenda 21 ..... 4

1.2. Bilan des actions Agenda 21 engagées ..... 7

II. Le Plan Climat Energie Territorial ..... 14

2.1. Adoption du Plan Climat Energie Territorial ..... 14

2.1.1 Rappel de la démarche ..... 14

2.1.2 Enjeux et objectifs du Plan Climat Energie Territorial ..... 15

2.1.3. Présentation du plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres ..... 17

2.2 Etat d'avancement du Plan Climat Energie Territorial ..... 27

III. Contribution de l'activité 2014 à la stratégie de développement durable du territoire ..... 28

# I. Bilan de l'Agenda 21

## 1.1 Etat d'avancement de l'Agenda 21

Un tableau de bord a été mis en place pour suivre l'avancement des actions Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial. Il permet de voir quelles actions sont engagées, quel est leur niveau d'avancement, d'avoir les données chiffrées qui permettent d'en apprécier les résultats, de savoir quelles actions correctives sont prévues en cas de résultats insatisfaisants, de savoir ce qui a été mis en place en matière de participation citoyenne et d'avoir une vision des actions qui sont prévues d'être programmées l'année suivante.

Comme le montre le graphique ci-dessous, qui présente l'état d'avancement de l'Agenda 21 au 31 décembre 2014, un peu moins de la moitié des actions (45%) sont terminées (5%) ou en cours (40%). Compte tenu de l'échéance de réalisation du plan d'actions, qui doit être terminé en 2017, le rythme d'avancement paraît donc globalement satisfaisant.

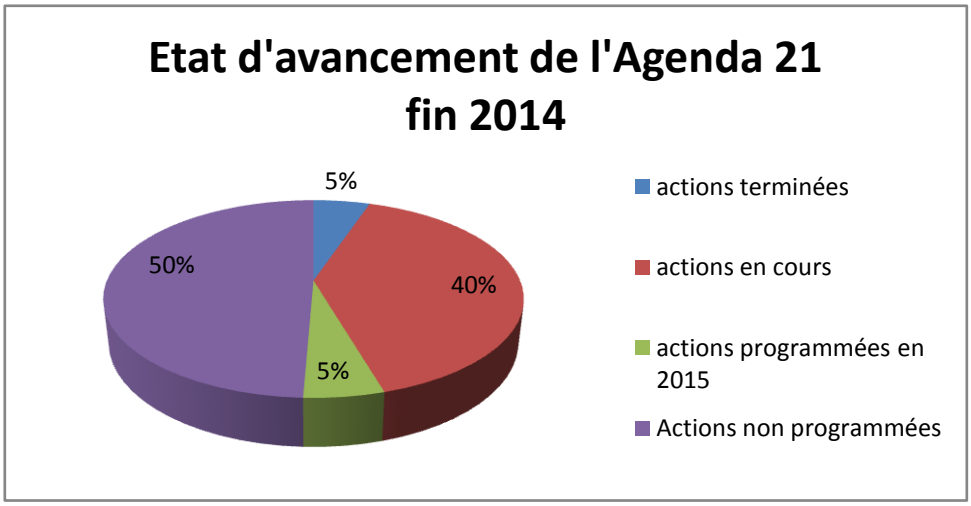


Cependant, lorsque l'on compare l'état d'avancement 2014 avec celui de 2013 présenté dans le graphique ci-après, on constate un ralentissement de la mise en œuvre des actions Agenda 21 entre 2013 et 2014. Alors que près d'un tiers des actions Agenda 21 (29%) ont été engagées en 2013, seules 11% supplémentaires ont été engagées en 2014 (40% d'actions en cours au total). On peut penser que cela provient du ralentissement général de l'activité en 2014 lié au contexte électoral, qui expliquerait pourquoi il n'y a que 7 actions effectivement engagées en 2014 sur les 24 actions qui avaient été programmées en 2013 pour être réalisées en 2014. Mais lorsqu'on regarde dans le graphique présentant l'état d'avancement fin 2014, le taux d'actions nouvelles programmées en 2015, n'est que de 5%. Cela peut inquiéter sur la possibilité de lancer le programme d'actions Agenda 21 dans les temps, conformément à l'engagement pris. Au rythme annuel de 5% d'actions nouvelles programmées par an, il faudrait en effet attendre 2026 pour que la totalité des actions soient engagées.

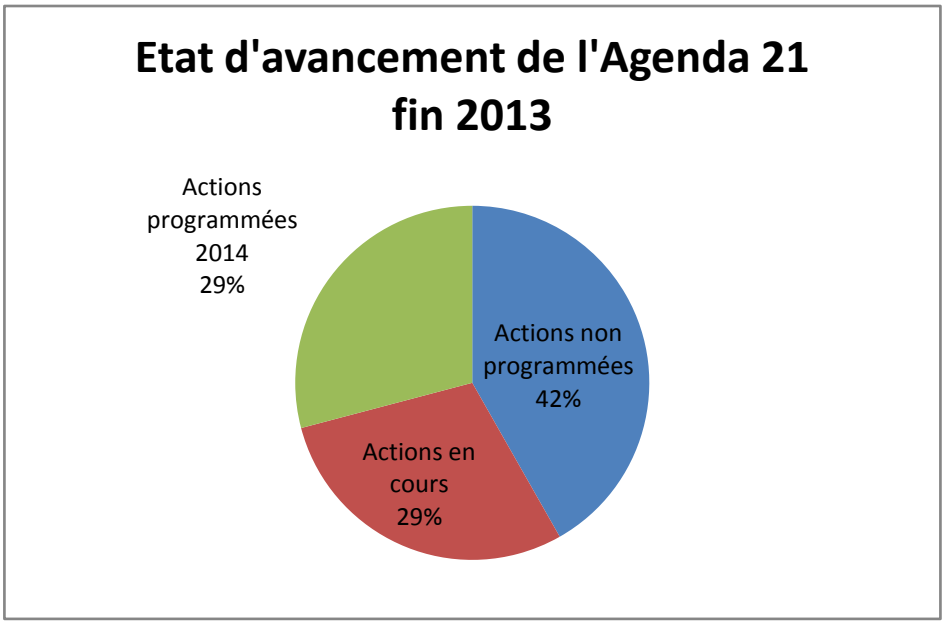


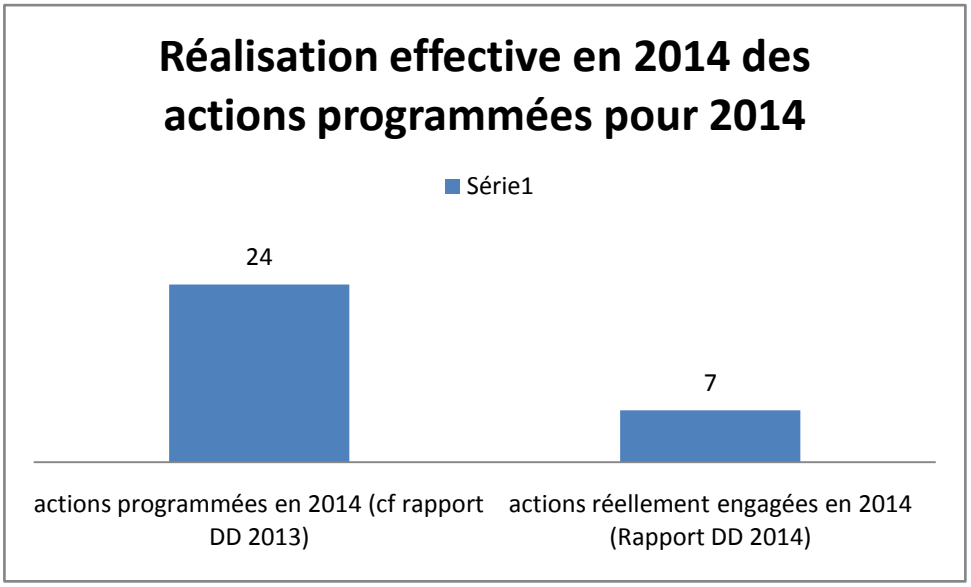


**Répartition des activités engagées par enjeux :**

La stratégie Agenda 21 du territoire d'Erdre et Gesvres comprend quatre enjeux :

Enjeu 1 : Maitriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources ret ses milieux
Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable
Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui réponde aux besoins des habitants
Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

Dans les deux graphiques suivants, lorsque l'on compare la répartition des actions terminées, en cours ou programmées entre 2013 et 2014, on constate que les actions menées sont relativement bien réparties dans les quatre enjeux avec néanmoins une diminution sensible des actions relatives à l'enjeu 4 sur la citoyenneté.

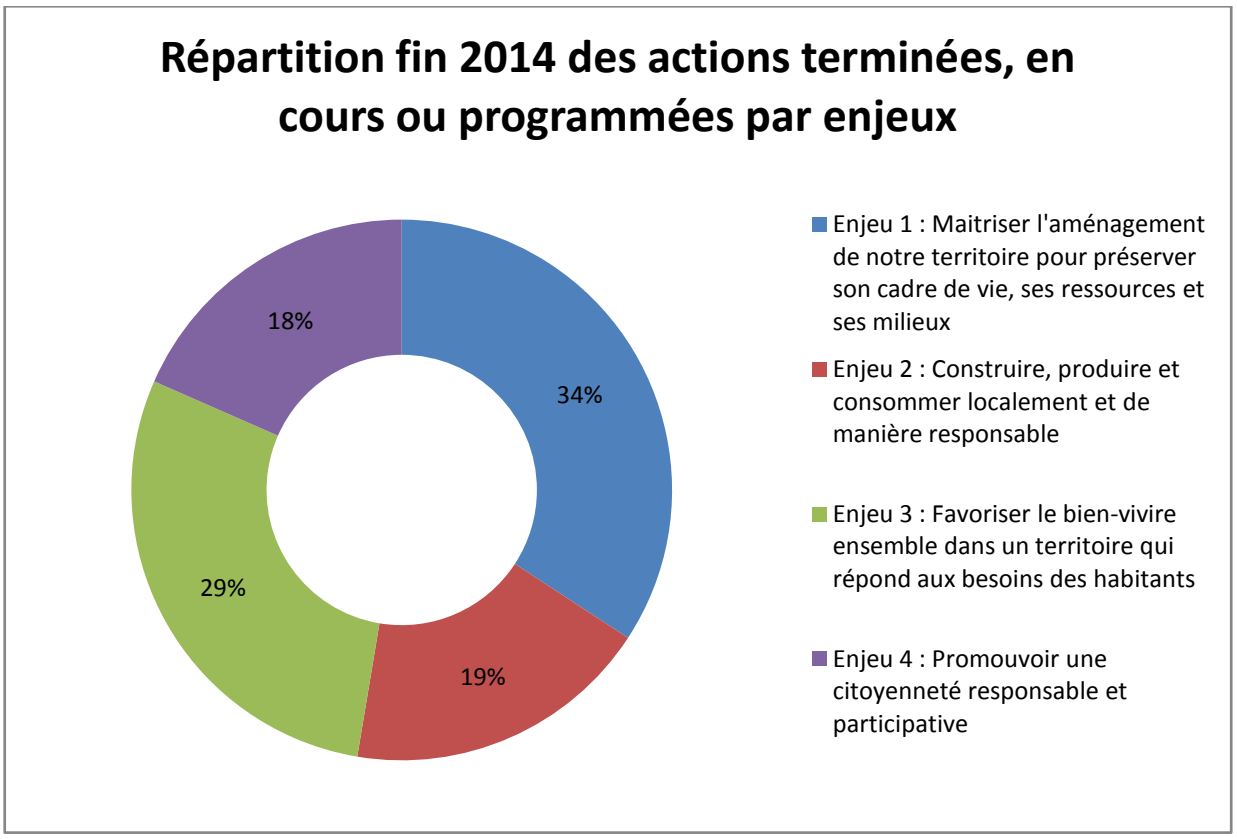


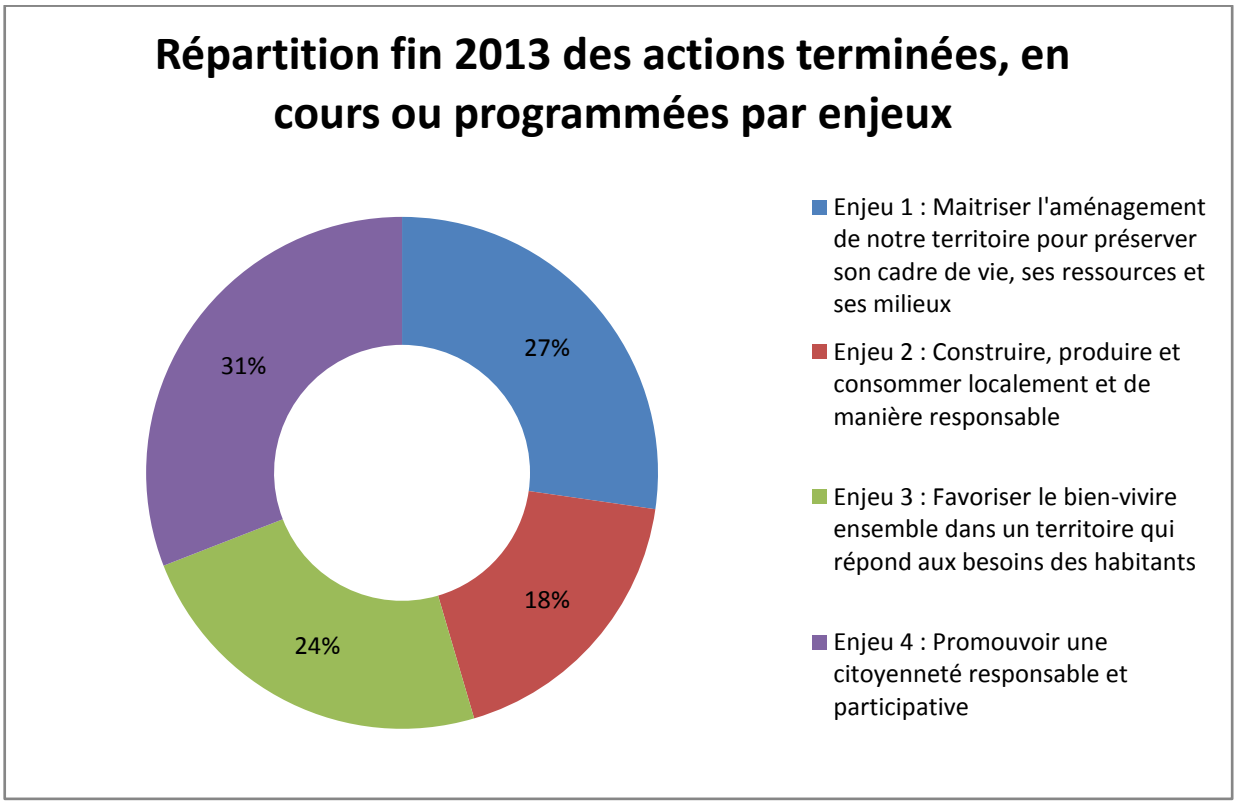


Globalement, même si le taux de 45 % d'actions terminées ou engagées à la fin 2014 semble satisfaisant au regard de l'échéance de réalisation du plan d'actions prévu pour la fin 2017, le taux de réalisation effective des actions qui avaient été programmées en 2014 et le taux de programmation d'actions nouvelles en 2015 font craindre que l'échéance de 2017 ne puisse être tenue. Le bon démarrage des actions en 2013 provient du fait que beaucoup d'entre elles étaient déjà lancées ou en projet au moment même de l'écriture du plan d'actions 2013-2017.

## 1.2. Bilan des actions Agenda 21 engagées

Les tableaux ci-après présentent un bilan des actions Agenda 21 engagées, avec pour chacune des actions engagées:

L'état d'avancement :

Action réalisée à 25% ◔

Action réalisée à 50% ◑

Action réalisée à 75% ◕

Action réalisée à 100% ●

Une appréciation des résultats :
Cette appréciation des résultats est donnée par les pilotes des actions, sur la base des données qu'ils ont recueillis pour évaluer les résultats de l'action.

Les résultats sont à ce jour, insatisfaisants ⇩

Les résultats sont à ce jour, satisfaisants ⇨

Les résultats sont à ce jour, très satisfaisants ⇧

Un focus sur l'aspect «participation citoyenne» pour appréhender si l'action a été menée de manière plus ou moins participative :

**information** des habitants sur le projet (réunions publiques, articles….)

**consultation** / recueil de l'avis des habitants sur le projet (réunions publiques avec temps d'expression de la salle, enquête…)

**concertation** / demander à des acteurs ou habitants de contribuer à l'élaboration du projet (ateliers de concertation...)

**co-construction** / construire le projet avec des acteurs ou habitants du territoire en les intégrant au pilotage

Ce tableau présente également les actions qui ne sont pas engagées à ce jour mais qui sont programmées en 2015. Il permet également, pour les actions en cours, de savoir quelles améliorations sont envisagées pour en accroître les résultats.

| N° action Agenda 21 | Intitulé de l'action | Etat d'avancement | Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ? | participation citoyenne (menée ou prévue) | Cette action est-elle programmée en 2015 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage) | Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A02** | Informer et former les élus sur les nouvelles formes d'urbanisme (espaces péri-urbains, mixité sociale et d'usage…) | | | | 2 visites annuelles envisagées sur le territoire | Adpater davantage le contenu des visites aux besoins opérationnels des élus (identifier ces besoins en amont) /Ouvrir ces visites aux habitants ? Mener des enquêtes en amont des visites auprès des habitants pour connaître leur point de vue sur les quartiers visités |
| **A03** | Créer des villages d'entreprises avec services mutualisés | | | | | |
| **A07** | Etudier les conditions de mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces | | | | | |
| **A12** | Mettre en place des plateformes de télétravail sur le territoire | | | | | |
| **A18** | Réduire les déchets ménagers par une redevance incitative maîtrisée | | | | continuité | pour la concertation, il n'y en a pas actuellement en 2014. IL y en a eu et il y en aura dans le cadre de la réflexion sur l'évolution des collectes. |
| **A19** | Mettre en place des actions pédagogiques et des formations sur la prévention des déchets et le développement du recyclage | | | | janvier | participation rallye citoyen collège Héric |

| N° action Agenda 21 | Intitulé de l'action | Etat d'avancement | Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ? | participation citoyenne (menée ou prévue) | Cette action est-elle programmée en 2015 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage) | Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A20** | Renouveler les campagnes d'arrachage des végétaux exotiques envahissants | ● | ⇨ | | oui : juin | Implication des habitants avec de nouveaux chantiers bénévoles d'arrache des végétaux aquatiques exotiques envahissants |
| **A21** | En cas de réalisation de l'aéroport, mettre en place des outils pour favoriser la compensation environnementale en priorité sur le territoire | ○ | | | oui : septembre 2015 avec la mise en œuvre du PLUi | |
| **A22** | Sensibiliser les élus et les techniciens à la protection des espèces, des ressources et des milieux afin qu'ils en tiennent compte dans toutes les politiques publiques | ◔ | ⇨ | | | |
| **A25** | Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial | ◕ | ⇧ | | rédaction des fiches actions d'ici la fin 2015 | |
| **A26** | Mettre en place un espace info énergie afin de conseiller sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. | ● | ⇧ | | poursuite en 2015 | Améliorer le taux de remplissage des permanences/ Poursuivre les actions se sensibilisation type fête de l'énergie |
| **A27** | Limiter la consommation énergétique des bâtiments communautaires | ○ | | | Oui pour le mois de mai | |
| **A28** | Maîtriser les consommations énergétiques liées l'éclairage public des installations communautaires | ◔ | ⇨ | | oui réhabilitation éclairage public Ragon programmé | Amélioration sécurité, consommation énergétique et qualité d'éclairement |

| N° action Agenda 21 | Intitulé de l'action | Etat d'avancement | Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ? | participation citoyenne (menée ou prévue) | Cette action est-elle programmée en 2015 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage) | Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A29** | Sensibiliser et informer le grand public sur la construction et la rénovation durables | ◔ | | | oui dans le cadre du projet de plateforme de la rénovation énergétique en cours | |
| **A32** | Structurer la filière bois énergie sur le territoire de la CCEG | ◑ | ⇨ | | oui dans la continuité depuis le lancement de la démarche (échange avec les élus sur la réorientation de la stratégie pour structurer la filière) | associer les élus communaux et les propriétaires privés (s'appuyer sur des initiatives privées comme exemplaires) |
| **A34** | Valoriser économiquement les parcelles constatées en friches | ● | ⇨ | | poursuivre la remise en état par l'écriture d'un nouveau dispositif d'aide pour remettre en état les parcelles en firhces identifiées dans la mise à jour du diagnostic agricole | privilégier la collaboration avec la SCIC Nord Nantes et la SCIC du CIAP pour les réattributions |
| **A36** | Accroître l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et strucuturer des micro-filières locales | ◕ | ⇨ | | fin de la structuration de la filière prévue pour 2015 | Reste à conforter l'engagement des producteur/ reste à strucutrer la plateforme (gouvernance, modèle économique, strucutre juridique)/ reste à l'ouvrir aux autres débouchés (artisans)/nécessité de mobiliser les maraichers |
| **A38** | Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés | ◑ | ⇨ | | janvier | projet de boutique solidaire sur le territoire d'Erdre et Gesvres (2015 ou 2016) |
| **A41** | Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics | ● | ⇨ | | | Rencontre avec les donneurs d'ordre du territoire afin de poursuivre le développement, les Mairies notamment ainsi de les bailleurs sociaux |

| N° action Agenda 21 | Intitulé de l'action | Etat d'avancement | Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ? | participation citoyenne (menée ou prévue) | Cette action est-elle programmée en 2015 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage) | Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A42** | Elaborer un programme de l'Habitat, pour diversifier l'offre de logements et améliorer les parcours résidentiels | | | | | |
| **A43** | Soutenir, maintenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les liens avec les associations et les synergies entre elles | | | | Liens prévus en direction des associations culturelles, notamment dans le domaine des enseignements artistiques | |
| **A45** | Développer les actions culturelles et projets artistiques favorisant les rencontres | | | | saison culturelle 2015-2016 - dates encore non calées (problème de mise à à dispostion de salles communales) | |
| **A47** | Favoriser la mise en place de crèches interentreprises sur des zones d'activités ou principe d'une "nounou volante" | | | | | |
| **A49** | Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire | | | | Continuité et développement des actions sur les communes n'yant pas d'Intervention en Milieu Scolaire | |
| **A50** | Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité | | | | Prévision de tréalisation d'un schéma intercommunal des équipements culturels / Mise en place d'une saion culturelle Jeune Public à partir de septembre 2015 | |
| **A54** | Favoriser la communication des offres d'emploi sur le territoire et agir sur le rapprochement offre et demande | | | | Ce sujet sera abordé par la commission ou le comité de suivi de la Maison de l'emploi | |

| N° action Agenda 21 | Intitulé de l'action | Etat d'avancement | Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ? | participation citoyenne (menée ou prévue) | Cette action est-elle programmée en 2015 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage) | Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A55** | Apporter une réponse à la diffculté de mobilité des publics en recherche d'emploi | | | | Le dispositif permettant le diagnostic action est en place depuis le 1er janvier | |
| **A56** | Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement (précarité énergétique, insalubrité, accessibilité) | | | | | PIG énergie 2013 / 2014. PIG multi-thèmes 2014 / 2017 en cours. |
| **A59** | Faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap lors des diverses manifestations et actions ouvertes au public | | | | | information des organisatieurs de manifestations (quand guide sera édité)<br>NB : Il n' y aura pas de communication grand public. |
| **A60** | Développer le site Web accessible handicap | | | | janvier | |
| **A67** | Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle | | | | Continuité, structuration, et développement des actions EAC en lien avec la saison JP | |
| **A68** | Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire | | | | | |
| **A69** | Développer un service info sur les dispositifs liés au bénévolat et volontariat des jeunes (18/25 ans) | | | | Renouvellement du partenriat avec Itinéraires International | |

| N° action Agenda 21 | Intitulé de l'action | Etat d'avancement | Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ? | participation citoyenne (menée ou prévue) | Cette action est-elle programmée en 2015 ? (si oui, indiquer le mois de démarrage) | Commentaires (quelles améliorations prévoyez-vous si l'action est reconduite) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A71** | Mettre en place un plan local de prévention des déchets | | | | janvier | dernière année du PLPD signé avec Ademe, caractérisation des ordures ménagères prévue par SMCNA (2015 ou 2016) |
| **A72** | Développer le compostage | | | | janvier | |
| **A77** | Développer la coopération intracommunautaire | | | | séminaire mutualisation 18 mars 2015, puis travaux en ateliers jusqu'en juin ; objectif adoption du schéma par le Conseil communautaire fin septembre puis par les communes avant fin décembre 2015 | |
| **A78** | Développer de nouveaux partenariats avec les territoires voisins | | | | | |

# II. Le Plan Climat Energie Territorial

## 2.1. Adoption du Plan Climat Energie Territorial

### 2.1.1 Rappel de la démarche

Le Plan Climat National adopté en juillet 2004 incite la mise en place par les collectivités de Plans Climats Territoriaux et l'article 75 de la loi Grenelle 2 les rend même obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. La Communauté de communes Erdre et Gesvres a inscrit l'élaboration de son Plan Climat Territorial dans son plan d'actions Agenda 21 CCEG, pour répondre à l'objectif 4 « répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique » de la stratégie territoriale, adoptée le 12 décembre 2012. Le Plan Climat Energie Territorial constitue le volet énergie-climat de l'Agenda 21.

❖ **L'élaboration du PCET**

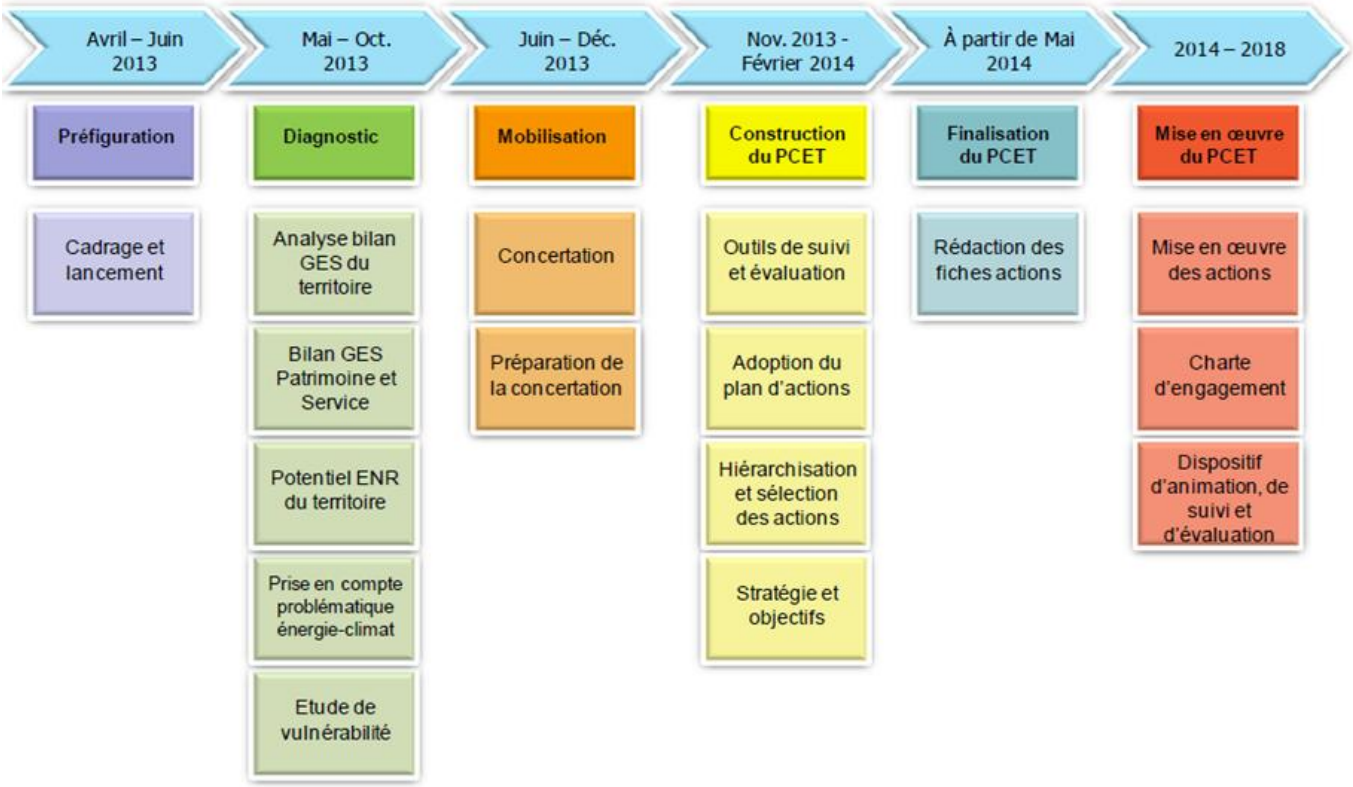


1. **Diagnostic**

   Pour l'accompagner dans l'élaboration de son PCET, la CCEG a fait appel à un Bureau d'études, qui a réalisé un diagnostic de mai à octobre 2013, comprenant :

   – Une analyse du Bilan Gaz à Effets de Serre du territoire, sur la base des données provenant d'Air Pays de la Loire
   – Un bilan Gaz à Effet de Serre Patrimoine de service de la CCEG
   – Une étude du potentiel en énergies renouvelables
   – Une étude de la prise en compte de la problématique énergie climat dans les politiques déjà engagées à la CCEG

– Une étude de vulnérabilité pour identifier les impacts du changement climatique sur le territoire afin de trouver des moyens de s'y adapter.

**2. Concertation**

La Communauté de communes a souhaité concerter les acteurs du territoire pour élaborer son PCET, en organisant 8 ateliers de concertation en novembre et décembre 2013:

– 2 ateliers internes
– 1 atelier avec les communes
– 1 atelier avec les acteurs de l'habitat
– 1 atelier avec les acteurs du transport et de la mobilité
– 1 atelier avec les acteurs du monde agricole, de la biodiversité et des milieux aquatiques
– 1 atelier avec des entreprises du territoire

Les habitants du territoire n'ont pas été associés dans la mesure où le contexte électoral ne permettait pas d'organiser des réunions publiques.

Les différents ateliers ont permis de faire ressortir plus de 200 propositions d'actions, qui ont servi de base pour construire le PCET. Cette phase de concertation a fait l'objet d'un livre blanc, qui reprend la totalité des propositions émises dans les différents ateliers.

**3. Construction du plan d'actions**

En s'appuyant sur le diagnostic et au regard des propositions issues de la concertation, cinq enjeux, dont deux transversaux, et 14 objectifs ont été choisis par le comité de pilotage. Pour chacun de ces objectifs, des niveaux d'ambition ont été retenus, en tenant compte des objectifs nationaux et régionaux ainsi que de la spécificité du territoire. Lorsque cela était possible, des objectifs chiffrés ont été définis.

Le choix des actions à inscrire dans le PCET s'est effectué par priorisation des actions issues de la concertation, en ne retenant que celles relevant des compétences de la Communauté de communes. Hormis les actions qui étaient déjà programmées, notamment dans le cadre de l'Agenda 21, la priorisation des actions s'est effectuée, en les passant au filtre de quatre critères :

– La pertinence de l'action pour le territoire
– L'efficacité de l'action en termes d'énergie/climat
– La facilité de mise en œuvre (appréciation générale a priori)
– Le coût de mise en œuvre (appréciation générale a priori)

### 2.1.2 Enjeux et objectifs du Plan Climat Energie Territorial

La Communauté de communes a souhaité inscrire son PCET dans les objectifs globaux nationaux des « trois fois 20 » à l'horizon 2020 et du facteur 4 à l'horizon 2050 et des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie mais en tenant compte également des spécificités du territoire, à savoir :

- son fort dynamisme démographique, qui conduit à décliner l'objectif de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre par habitant ;
- son potentiel en énergie renouvelable qui est relativement bas (17%) compte tenu de son faible potentiel en éolien, ce qui conduit à limiter l'objectif en matière de production d'énergie renouvelable à une augmentation de 5% à 12%.

| **Objectifs globaux pour le PCET de la CCEG à 2020** |
|---|
| - Réduction de la consommation d'énergie par habitant de 20% (par rapport à 2008) |
| - Réduction des émissions de GES par habitant de 20% (par rapport à 2008) |
| - Augmentation de la production d'énergie renouvelable de 5% à 12% de la consommation d'énergie finale du territoire |

| | |
|---|---|
| **Enjeu 1: L'aménagement du territoire** | Objectif 1: Prendre en compte la problématique climat-énergie dans les documents d'urbanisme et dans les opérations d'aménagement (activités, habitat) |
| | Objectif 2: Préserver la ressource en eau, les milieux et la biodiversité pour limiter les effets du changement climatique |
| **Enjeu 2: Les déplacements** | Objectif 3: Planifier et aménager pour proposer des alternatives à la voiture individuelle |
| | Objectif 4: Inciter aux changements de comportement (particuliers, scolaires, entreprises) |
| | Objectif 5: Etre exemplaire dans les déplacements internes à la CCEG (professionnels et domicile-travail) |
| **Enjeu 3: Les bâtiments** | Objectif 6: Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public (patrimoine existant et constructions futures - CCEG, communes) |
| | Objectif 7: Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performants |
| | Objectif 8: Sensibiliser les habitants et les usagers (tertiaire, bâtiments publics - dont les scolaires) |
| **Enjeu 4: Les modes de production et de consommation** | Objectif 9: Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire |
| | Objectif 10: Encourager le développement d'une agriculture durable, économe en intrants |
| | Objectif 11: Inciter au développement de modes de consommation responsable |
| | Objectif 12: Réduire l'impact de la gestion des déchets |
| | Objectif 13: Développer la commande publique responsable |
| **Enjeu 5: Gouvernance** | Objectif 14: Piloter, évaluer et communiquer le PCET |
| **Enjeu transversal: Exemplarité de la CCEG (et des communes)** | |
| **Enjeu transversal: Sensibilisation et mobilisation des acteurs** | |

### 2.1.3. Présentation du plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres

| Objectif | Objectif chiffré | N° action | Description de l'action | Finalités: Réduction / Adaptation | Enjeux transversaux: Exemplarité/ Sensibilisation | Actions déjà inscrites dans l'Agenda |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Enjeu 1: L'aménagement du territoire** | | | | | | |
| énergie dans les documents d'urbanisme et dans les opérations d'aménagement (activités, habitat) | en visant de réduire<br>- d'au moins 30% la consommation foncière globale à vocation résidentielle<br>- et d'au moins 10% la consommation foncière à vocation économique | 7 | Mettre en place des outils et/ou méthodes de travail (gestion de projets, processus etc...) pour s'assurer que les nouveaux projets (habitat et activités) soient cohérents avec une réduction de l'utilisation de l'automobile | R | | |
| | | 8 | Etre exemplaire dans l'aménagement des parcs d'activité:<br>- Etablir une charte ou un référentiel (type Qualiparc) pour l'aménagement des PA<br>- systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales (y compris les PA de proximité) | R + A | E | |
| | | 9 | Inciter les communes et les accompagner pour qu'elles établissent un schéma directeur de gestion des eaux pluviales | A | | |
| | | 10 | Accompagner les communes pour mener des opérations d'aménagement exemplaires, voire pour systématiser une approche environnementale (référentiel, prescriptions) | R + A | (E communes) | |
| Objectif 2:<br>Préserver la ressource en eau, les milieux et la biodiversité pour limiter les effets du changement climatique | Objectif du Schéma de secteur à l'horizon 2030:<br>- Minimum de 32 000 ha de zones agricoles pérennes | 11 | Maintenir et valoriser le bocage | A | S | Ag21 |
| | | 12 | Mettre en œuvre de la Trame Verte et Bleue en sensibilisant et associant les habitants | A | S | Ag21 |
| | | 13 | Renouveler les campagnes d'arrachage des végétaux exotiques envahissants | A | | Ag21 |
| | | 14 | Préservation des zones humides: En cas de réalisation de l'aéroport, mettre en place des outils pour s'assurer que la compensation environnementale se fasse en priorité sur le territoire | A | | Ag21 |
| | | 15 | Sensibiliser les élus et les techniciens à la protection des espèces, des ressources et des milieux afin qu'ils en tiennent compte dans toutes les politiques publiques | R + A | E + S | Ag21 |
| | | 16 | Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers pour l'amélioration de la qualité de l'eau | A | S | Ag21 |
| | | 17 | Développer et encourager le jardinage au naturel | R + A | S | Ag21 |
| | | 18 | Développer et encourager les économies d'eau | A | S | |

| Objectif | Objectif chiffré | N° action | Description de l'action | Finalités: Réduction / Adaptation | Enjeux transversaux: Exemplarité/ Sensibilisation | Actions déjà inscrites dans l'Agenda |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Enjeu 2: Les déplacements** | | | | | | |
| Objectif 3:<br>Planifier et aménager pour proposer des alternatives à la voiture individuelle | Limiter l'usage de la voiture individuelle en visant<br>- un report modal de 10%<br>- un développement fort des transports en commun<br>- et du covoiturage: accroitre le taux de remplissage des véhicules ou la part modale du covoiturage de 25% | 19 | Réaliser un Plan de Déplacement communautaire | R | | Ag21 |
| | | 20 | Développer des équipements qui favorisent les modes de déplacements doux | R | | Ag21 |
| | | 21 | Favoriser l'utilisation du vélo en proposant des services additionnels dans les espaces multimodaux | R | | Ag21 |
| | | 22 | Etudier les conditions de mise en œuvre du Schéma Directeur des Liaisons Douces | R | | Ag21 |
| | | 23 | Créer des "points stop" dédiés au covoiturage | R | | Ag21 |
| | | 24 | Réaliser un Plan de Modération des Vitesses qui permet de partager la voirie et d'apaiser l'espace public | R | | Ag21 |
| | | 25 | Mettre en place des plateformes de télétravail sur le territoire | R | | Ag21 |
| | | 26 | Rendre le car plus attractif que la voiture en diminuant le temps de trajet | R | | Ag21 |
| | | 27 | Etudier avec le CG l'intérêt de devenir une Autorité Organisatrice de Transport (AOT) | R | | Ag21 |
| Objectif 4:<br>Inciter aux changements de comportement (particuliers, scolaires, entreprises) | Limiter l'usage de la voiture individuelle en visant<br>- un report modal de 10%<br>- un développement fort des transports en commun<br>- et du covoiturage: accroitre le taux de remplissage des véhicules ou la part modale du covoiturage de 25% | 28 | Favoriser la pratique du covoiturage par des actions de communication, d'information, de mise en relation | R | S | Ag21 |
| | | 29 | Responsabiliser les parents sur les déplacements et l'aménagement de l'espace public devant les écoles en y associant les enfants | R | | Ag21 |
| | | 30 | Promouvoir l'usage des transports scolaire pour aller à l'école / au collège (transports scolaires) | R | S | |
| | | 31 | Développer une culture de l'éco-mobilité chez les scolaires (écoles, collèges): vélo, marche, covoiturage | R | S | |

| Objectif | Objectif chiffré | N° action | Description de l'action | Finalités: Réduction / Adaptati | Enjeux transversaux: Exemplarité/ Sensibilisati | Actions déjà inscrites dans l'Agenda |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Objectif 5:<br>Etre exemplaire dans les déplacements internes à la CCEG (professionnels et domicile-travail) | - Déplacement domicile-travail: diminuer la part modale de la voiture individuelle de 10%<br>- Parc de véhicules : réduire la consommation de carburant de 20% | 32 | Former et informer les agents de la collectivité à l'éco-conduite | R | E | Ag21 |
| | | 33 | Elaborer et animer un Plan de Déplacement Entreprise sur le siège de la CCEG en l'élargissant à une démarche de inter-entreprise (PDIE) au niveau de la zone Erette-Grand'Haie et en axant sur des dispositifs d'incitation au covoiturage et la question de la restauration | R | E + S | |
| | | 34 | Suivre et optimiser l'utilisation du parc de véhicule CCEG | R | E | |
| | | 35 | Optimiser l'organisation des réunions de la collectivité pour minimiser l'impact en terme de déplacements | R | E | |
| | | 36 | Limitation des déplacements: Expérimenter le travail à distance (ex: à domicile ou dans des antennes de la CCEG dans les communes) | R | E | |

| Objectif | Objectif chiffré | N° action | Description de l'action | Finalités: Réduction / Adaptati | Enjeux transversaux: Exemplarité/ Sensibilisati | Actions déjà inscrites dans l'Agenda |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Enjeu 3: Les bâtiments** | | | | | | |
| Objectif 6:<br>Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public (patrimoine existant et constructions futures - CCEG, communes) | - Réduire la consommation d'énergie du patrimoine de la CCEG de 15-20% (à patrimoine constant)<br>- Accompagner les communes pour réduire la consommation d'énergie de leur patrimoine public | 37 | Mettre en place le suivi et l'analyse des consommations d'énergie, incluant optimisation des contrats de fourniture d'énergie et mise en place de contrats d'exploitation avec des clauses contractuelles de performance | R | E | Ag21 |
| | | 38 | Etablir un programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public | R | E | Ag21 |
| | | 39 | Introduire des critères développement durable dans la conception, l'implantation et la rénovation des équipements publics communautaires et adopter une analyse en coûts global | R + A | E | Ag21 |
| | | 40 | Réduire le temps d'éclairage par la mise en place de coupures nocturnes sur les parcs d'activité | R | E | |
| | | 41 | Construire des bâtiments publics performants et exemplaires: systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales | R + A | E | |
| | | 42 | Mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes | R | | |
| | | 43 | Mettre en place et animer un réseau intercommunal de référent énergie (élus et technicien) | R | | |
| | | 44 | Mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) comme mode de financement des travaux de réhabilitation du patrimoine, en étudiant notamment un dispositif de mutualisation CCEG-communes | - | | |

| Objectif | Objectif chiffré | N° action | Description de l'action | Finalités: Réduction / Adaptati | Enjeux transversaux: Exemplarité/ Sensibilisati | Actions déjà inscrites dans l'Agenda |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Objectif 7:<br>Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performants | - Tendre vers un objectif de 640 à 800 logements individuels privés rénovés / an<br>- Accompagner les maîtres d'ouvrages pour construire des logements performants (500 nouveaux logements / an prévus dans le Schéma de secteur) | 45 | Sensibiliser et informer le grand public sur la construction et la rénovation durable | R | S | Ag21 |
| | | 46 | Créer un pôle éco-habitat pour accompagner le développement de l'éco-construction et faciliter la formation des artisans | R + A | S | Ag21 |
| | | 47 | Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement: PIG-précarité énergétique + OPAH avec volet énergie | R (+ A) | | Ag21 |
| | | 48 | Orienter systématiquement les maîtres d'ouvrages vers les structures de conseil (EIE, CAUE, architecte-conseil, associations, ...) au moment du premier contact avec les services urbanisme (avant dépôt de permis de construire ou de déclaration de travaux), ou au moment des achats immobiliers / de terrain | R | S | |
| | | 49 | Créer et animer un réseau local d'acteurs (artisans, maitres d'œuvre, ...) et accompagner leur montée en compétences sur le thème de la rénovation thermique | R + A | S | |
| | | 50 | Mettre en place ou soutenir des démarches d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements | R (+ A) | | |
| | | 51 | Révision du PLH: Inscrire des objectifs précis de construction de nouveau logements performants (au-delà de la réglementation thermique en vigueur ) dans le PLH - avec éventuellement un dispositif d'incitation financière associé (en fonction de la performance) | R (+ A) | | |
| Objectif 8:<br>Sensibiliser les habitants et les usagers (tertiaire, bâtiments publics - dont les scolaires) | | 52 | Mettre en place un Espace Info Energie (EIE) afin de conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables | R (+ A) | S | Ag21 |
| | | 53 | Organiser ou soutenir des opérations de sensibilisation ou des évènement dédiés à l'énergie pour le grand public et les entreprises locales | R (+ A) | S | |

| Objectif | Objectif chiffré | N° action | Description de l'action | Finalités: Réduction / Adaptati | Enjeux transversaux: Exemplarité/ Sensibilisati | Actions déjà inscrites dans l'Agenda |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Enjeu 4: Les modes de production et de consommation** | | | | | | |
| Objectif 9:<br>Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire | - Porter la production d'énergie renouvelable de 5% à 12% de la consommation d'énergie finale du territoire, ce qui correspond à une multiplication de la production par 2,5 | 54 | Structurer la filière bois-énergie sur le territoire d'Erdre & Gesvres | R + A | S | Ag21 |
| | | 55 | Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et étudier l'opportunité de développer la méthanisation | - | | Ag21 |
| | | 56 | Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine public<br>- de la CCEG<br>- des communes (accompagnement CCEG) | R | E | |
| | | 57 | Soutenir et accompagner l'émergence de projets de méthanisation (individuels ou collectifs) sur le territoire | R | | |
| | | 58 | Favoriser le montage de projets EnR avec participation citoyenne | R | S | |

| Objectif | Objectif chiffré | N° action | Description de l'action | Finalités: Béduction / Adaptati | Enjeux transversaux: Exemplarité/ Sensibilisati | Actions déjà inscrites dans l'Agenda |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Objectif 10:<br>Encourager le développement d'une agriculture durable, économe en intrants | Contribuer aux objectifs régionaux:<br>- Consommation d'énergie du secteur agri. : -20% à 2020<br>- GES d'origine énergétique du secteur agri.: -20% à 2020<br>- GES d'origine non énergétique du secteur agricole: -10% à 2020 | 59 | Valoriser économiquement les parcelles constatées en friche | R + A | | Ag21 |
| | | 60 | Valoriser les terres des marais par l'agriculture durable | A | | Ag21 |
| | | 61 | Promouvoir la performance énergétique des exploitations et les pratiques agricoles économes en énergie/GES/eau/intrants<br>- en relayant les actions menées dans le cadre du Plan Régional Agriculture Durable<br>(Objectif 10: Favoriser les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelable / Objectif 4: Améliorer la gestion quantitative de l'eau)<br>- éventuellement en définissant une convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture | R + A | S | |
| | | 62 | Dans le cadre du projet de développement de micro-filières (approvisionnement local de la restauration collective), mettre des critères de qualité des produits proposés de manière à favoriser des systèmes de production compatibles avec le PCET | R + A | | |
| | | 63 | Soutenir les projets visant à augmenter la valeur ajoutée sur la ferme, à diversifier les productions ou à développer des filières locales (autre que alimentation - cf action Ag21 n°36) | R | | |

| Objectif | Objectif chiffré | N° action | Description de l'action | Finalités: Réduction / Adaptati | Enjeux transversaux: Exemplarité/ Sensibilisati | Actions déjà inscrites dans l'Agenda |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Objectif 11:<br>Inciter au développement de modes de consommation responsable | | 64 | Accroitre l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et structurer des micro-filières locales | R | | Ag21 |
| | | 65 | Informer pour favoriser le changement de comportement de consommation et valoriser les démarches collectives de proximité | R | S | Ag21 |
| | | 66 | Encourager la récupération des meubles et objets usagers | R | | Ag21 |
| | | 67 | Encourager la location et la mutualisation de biens et de services dans une optique de consommation colllaborative (incluant le développement des bourses aux objets) | R | | |
| | | 68 | Lutter contre le gaspillage alimentaire | R | S | |

| Objectif | Objectif chiffré | N° action | Description de l'action | Finalités: Réduction / Adaptati | Enjeux transversaux: Exemplarité/ Sensibilisati | Actions déjà inscrites dans l'Agenda |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Objectif 12: Réduire l'impact de la gestion des déchets | - Objectif de progrès sur les tonnages de déchets enfouis : -2 à -3% par an | 69 | Réduire les déchets ménagers par une redevance incitative maîtrisée | R | S | Ag21 |
| | | 70 | Mettre en place des actions pédagogiques et des formations sur la prévention des déchets et le développement du recyclage | R | S | Ag21 |
| | | 71 | Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets | R | S | Ag21 |
| | | 72 | Développer le compostage | R | S | Ag21 |
| | | 73 | Limiter la production de déchets verts (prévention à la source) et leur apport en déchetterie | R | | |
| | | 74 | Mettre en place et animer le plan de prévention des déchets en interne à la CCEG | R | E | |
| | | 75 | Rechercher les synergies autour des déchets des entreprises au niveau d'un parc d'activité | R | | |
| | | 76 | Optimiser la collecte des déchets et introduire des critères de performance énergétique / environnementale | R | E | |
| Objectif 13: Développer la commande publique responsable | - Systématiser la réflexion sur l'ensemble de la comande publique (100%) | 77 | Introduire le développement durable dans les marchés et les achats de la CCEG | R | E | Ag21 |
| | | 78 | Organiser une réflexion collective avec les communes sur la manière de développer la commande publique responsable | R | (E communes) | Ag21 |

| Objectif | Objectif chiffré | N° action | Description de l'action | Finalités: Béduction / Adaptati | Enjeux transversaux: Exemplarité/ Sensibilisati | Actions déjà inscrites dans l'Agenda |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Enjeu 5: Gouvernance et communication** | | | | | | |
| Objectif 14:<br>Piloter, évaluer et communiquer le PCET | | 79 | Instaurer la gouvernance du PCET. Suivre et évaluer le PCET | - | | |
| | | 80 | Faire s'engager les acteurs du territoire<br>- éventuellement via une charte d'engagement (communes, voire autres acteurs)<br>- faire vivre un réseau des acteurs mobilisés | - | S | |
| | | 81 | Communiquer le PCET: plan de communication en l'articulant avec la communication de l'Agenda 21 | - | S | |

## 2.2 Etat d'avancement du Plan Climat Energie Territorial

Concernant le Plan Climat Energie Territorial, le graphique ci-dessous montre que plus du tiers (36%) des actions sont terminées (6%) ou en cours (30%).

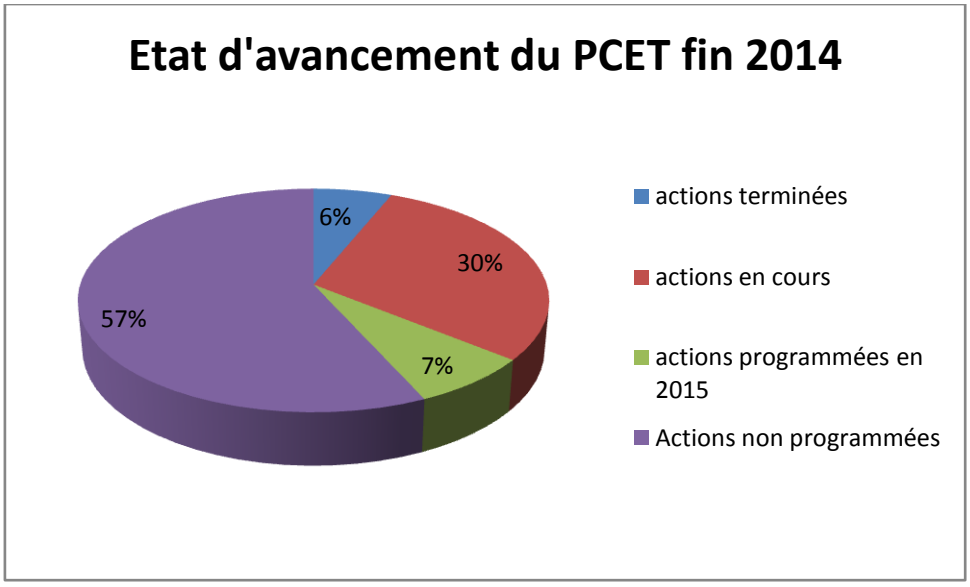


Cela provient du fait que près la moitié des actions du PCET sont aussi des actions de l'Agenda 21 (42 sur 81 actions). Le schéma suivant présente la proportion d'actions PCET engagées ou terminées qui sont issues de l'Agenda 21. On constate en effet que la moitié des actions terminées et programmées en 2015 sont aussi des actions Agenda 21 et que les deux tiers des actions PCET en cours sont issues de l'Agenda 21.

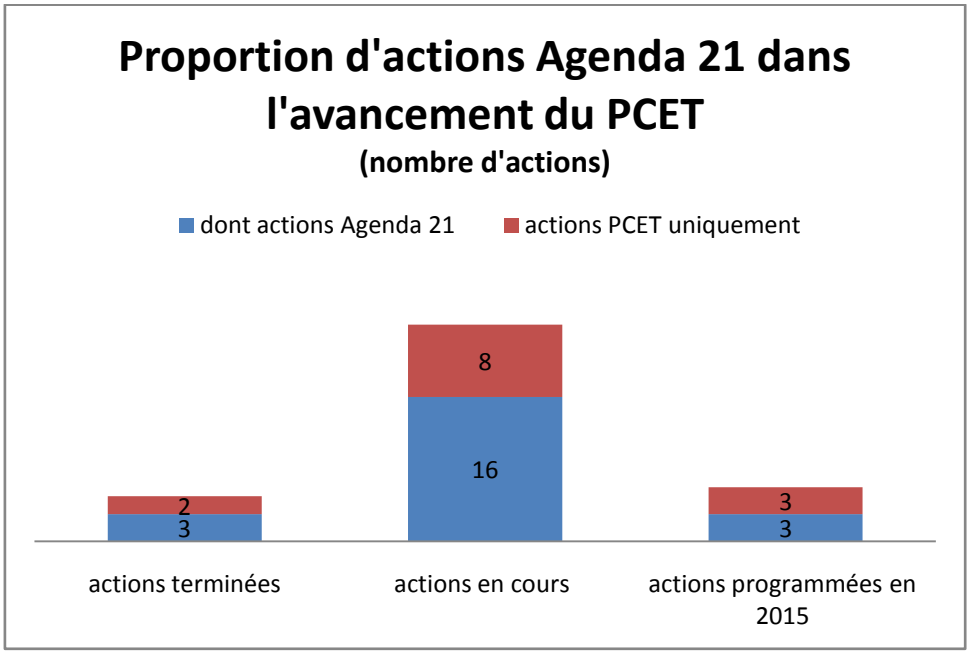


Comme pour la mise en œuvre de l'Agenda 21, le rythme de mise en œuvre des actions paraît très faible au regard de l'échéance de 2018. Seules 7% des actions sont programmées pour 2015.

La programmation des actions Agenda 21 et PCET est proposée par les commissions au moment de la préparation du débat d'orientation budgétaire. Concernant la programmation des actions Agenda 21 et PCET 2015, qui est peu importante (5% pour l'Agenda 21 et 7% pour le PCET), il faut sans doute replacer ce chiffre dans le contexte de

l'année 2014, qui a été particulière dans la mesure où les commissions n'ont été installées qu'en janvier 2015 et que la préparation budgétaire a été faite sur la base d'une reconduction des actions en cours. On peut penser que la programmation pour l'année 2016 sera plus importante, il le faudra en tout cas pour rattraper le retard de 2015.

# III. Contribution de l'activité 2014 à la stratégie de développement durable du territoire

L'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial sont deux plans d'actions dont la mise en œuvre témoigne de l'engagement de la Communauté de communes dans le sens du développement durable. Mais dans l'ensemble de ses activités, la collectivité peut également contribuer au développement durable en dehors des actions planifiées dans le cadre de l'Agenda 21 et du PCET.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des actions qui ont été menées en 2014 au sein de la Communauté de communes Erdre et Gesvres et qui ont contribué aux objectifs de la stratégie territoriale de développement durable, qu'il s'agisse ou non d'actions inscrites dans l'Agenda 21 ou le PCET. Elles concernent à la fois les actions de gestion, de fonctionnement mais aussi celles relatives aux politiques publiques.

| **Objectifs** | **Actions menées en 2014** |
|---|---|
| **Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux** | |
| **1- Garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières** | <u>Aménagement de l'espace</u><br>• Transfert de compétence "élaboration, modification" des Plans Locaux d'Urbanisme (maîtrise d'ouvrage de la CCEG pour l'évolution des 12 PLU du territoire)<br>➢ Approbation en Conseil Communautaire de 6 procédures d'évolution de PLU (3 modifications+ 3modifications simplifiée)<br>➢ Suivi de 15 procédures dont le lancement de deux marchés groupés (ouverture à l'urbanisation et compensation du Coefficient d'Occupation du Sol)<br>• Prescription du PLUI<br>➢ Délibération de prescription du PLUI au Conseil Communautaire du 26/02/14<br>• Gestion du rôle de titulaire du Droit de Préemption Urbain (DPU)<br>➢ Instruction de 450 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)<br>• **Action 2 de l'Ag21** : Poursuite des études urbaines<br>➢ Validation en Conseil Communautaire du 26 février 2014 des études urbaines de Les Touches et Fay de Bretagne<br>➢ Lancement de 2 études urbaines (Casson et la Paquelais)<br><br><u>Financements :</u><br>• Contrats de territoire sur les études urbaines<br>• |
| **2- Renforcer, favoriser et /ou concevoir des modes de déplacements** | <u>Transport</u><br>• Participation à la concertation du Schéma Lila départemental<br>➢ Réunions publiques à Fay de Bretagne et Notre Dame des Landes<br>• **Action 7 de l'Ag21** : réalisation de trois études de programmation d'itinéraires de |

| | |
|---|---|
| **alternatifs à la voiture individuelle** | liaisons douces d'intérêt communautaire<br>• Gestion liée à l'arrivée du Tram Train<br>➢ Mise en place d'une navette Gare - Miltière à Sucé sur Erdre<br><u>Financements</u><br>• Etude d'un montage européen sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle en zone rurale et zone périurbaine<br>• Contrats de Territoire sur la sécurisation des arrêts de car pour financer les abris voyageurs<br><u>Travaux</u><br>• Création de cheminements piétons dans les zones de Bellevue et la Haute Noé pour favoriser les déplacements doux |
| **3- Mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs** | <u>Déchets</u><br>• **Action 19 de l'Ag21** : mettre en place des actions pédagogiques et des formations sur la prévention des déchets et le développement du recyclage<br>➢ Ecoles : 44 animations en classes et 12 visites scolaires centre de tri, concours scolaire compostage<br>➢ Collèges : rallye citoyen Nort sur Erdre (6 classes), club citoyen Héric (2 animations)<br>➢ Grand public : proposition de 11 dates de visite centre de tri dont 1 samedi<br>• Redevance incitative :<br>➢ Tarifs de la redevance augmentée de 2,24% (dû à l'augmentation de la TVA uniquement)<br>➢ Envoi de supports de communication par le biais de l'envoi des factures<br>• Mise en œuvre du réseau des déchèteries intercommunales<br>➢ Poursuite du projet de construction de la déchèterie de Treillières/Grandchamp-des-Fontaines (obtention du permis de construire, de l'autorisation d'exploiter, lancement de la consultation travaux)<br><u>Eau et milieux aquatiques</u><br>• Poursuite du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant des Marais de l'Erdre (Contrat Territorial Milieux Aquatiques)<br>➢ Travaux sur les cours d'eau du bassin versant de Mazerolles (Petit-Mars et Saint-Mars-du-Désert)<br>➢ Animation de la concertation avec les riverains (réunions d'information, conventions, rendez-vous individuels)<br>➢ Sensibilisation des nouveaux élus (visite de terrain le jeudi 12 juin 2014)<br>• Participation à l'étude préalable à la restauration et l'entretien des cours d'eau sur le bassin versant "Erdre Amont 44"<br>➢ Validation de la phase 1 "État des lieux et diagnostic"<br>Gouvernance de l'eau : participation à l'étude pour l'identification et la création d'une structure porteuse pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Loire (SAGE)<br>➢ Élaboration des différents scénarios de portage du SAGE<br><br>• **Action 20 de l'Ag21** : Réalisation de la 7ème campagne d'arrachage des végétaux exotiques aquatiques envahissants sur l'Erdre |

| | |
|---|---|
| | ➢ Jussie arrachée : 59 m$^3$ (7,4 tonnes) - 2 agents saisonniers<br>• Participation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac<br>➢ Validation de la stratégie et du programme d'actions du Syndicat<br><u>Financements :</u><br>• Contrats de territoire pour financer la politique déchets<br>• Contrats de territoire pour financer la restauration des marais de l'Erdre<br><u>Travaux</u><br>• Exportation de l'herbe fauchée dans les zones humides de façon à favoriser la biodiversité<br>• Broyage des résidus de taille des espaces verts et réutilisation en paillage<br>• Zéro déblais et création de merlons périphériques à Saint Mars (Haute Noé) et Grandchamp-des-Fontaines (Bellevue)<br>• Phytoremédiation au niveau des bassins d'orage de Bellevue (traitement des eaux pluviales par des plantes)<br><u>Assainissement Non Collectif</u><br>• Mission de conseil et d'information aux usagers<br>➢ 312 rencontres techniques et/ou administratives<br>• Aide financière pour la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs<br>➢ Convention 2013-2016 - 50 dossiers déposés - 31 dossiers finalisés - 116 134 € de subventions versées (~3 750 € / dossier) |
| **4- Répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique** | <u>Développement Durable</u><br>• Adoption du Plan Climat Energie Territorial (PCET) en février 2014<br>• Recrutement du chargé de mission énergie/climat<br>• Mise en place du service commun Conseil en Energie Partagé<br><u>Financements</u><br>• Contrat d'Objectif Territorial ADEME sur le PCET<br>• Subvention régionale pour l'élaboration du PCET (Fonds Régional pour les Etudes Stratégiques FRES)<br><u>Travaux</u><br>• Prise en compte de l'impact environnemental des bassins d'Ardéa (chaudière bois, filtres à diatomées, isolation plancher bas…) |
| **Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable** | |
| **5- Encourager la conception durable de tous bâtiments et aménagements** | <u>Développement Durable</u><br>• **Action 29 de l'Ag21** : sensibilisation à la construction et rénovation durables<br>➢ Poursuite du projet de plateforme de la rénovation énergétique :<br>➢ Rédaction de l'annexe technique à la future convention avec la Région sur la base des orientations définies en comité de pilotage élargi aux acteurs du territoire<br>➢ Rédaction du cahier des charges en vue de l'étude de préfiguration de la plateforme<br><u>Financements</u><br>• Subventions FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) pour la filière bois et les équipements de proximité des communes |
| **6- Développer et favoriser la** | <u>Aménagement</u><br>• **Action 32 :** Animation de la filière bois énergie sur le territoire d'Erdre et Gesvres |

| | |
|---|---|
| **production d'énergie renouvelable** | ➢ 350-400 tonnes de bois plaquettes issues du territoire<br>➢ 10 exploitants agricoles participent à la filière<br>➢ exemplarité des collectivités qui participent à la production de plaquettes<br>➢ des initiatives des particuliers pour produire des plaquettes<br>➢ approvisionnement de l'équipement aquatique des bassins d'Ardéa en bois plaquette issu de la filière bois énergie<br><u>Financements</u><br>• Subventions FEADER pour la filière bois et les équipements de proximité des communes<br><u>Travaux</u><br>• Transformation de bois en plaquettes forestières (bois énergie), vendues à la SCIC (60 tonnes) |
| **7- Soutenir l'agriculture responsable et notamment de type polyculture-élevage** | <u>Aménagement</u><br>➢ convention partenariale CCEG et Chambre de l'agriculture<br>➢ **Action 34 de l'Ag 21 :** valoriser économiquement les parcelles constatées en friches<br>➢ 120 ha remis en état et 80 000 euros de subventions versées<br>➢ 17 exploitants en ont bénéficié ainsi que la SCIC Nord Nantes |
| **8- Inciter au développement des circuits courts et/ou de proximité** | <u>Déchets</u><br>• **Action 38 de l'Ag21** : encourager la récupération des meubles et objets usagés<br>➢ Distribution de plaquette d'information pour faire connaitre les recycleries de Blain et Savenay,<br>➢ Conseils aux habitants dans les déchetteries par l'agent d'accueil pour déposer les objets réutilisables dans les conteneurs à destination des recycleries<br>➢ relais d'information sur les animations proposées par les recycleries de Blain et Savenay<br>• Poursuite du partenariat avec des agriculteurs du territoire pour valoriser localement les déchets verts récoltés en déchetterie<br><u>Travaux</u><br>• Récupération, transformation et réutilisation des colonnes de tri de Nantes métropole<br>• Réutilisation de portails d'occasion provenant de la zone de Ragon dans la déchetterie de Saint Mars du Désert |
| **9- Développer la commande publique responsable** | <u>Emploi</u><br>• **Action 41 de l'AG21** : Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics<br>➢ Développement des clauses sociales dans les marchés publics : Rencontres des donneurs d'ordre (Mairies)<br><u>Travaux</u><br>• Intégration d'une clause d'insertion dans le marché de construction de la déchetterie de Grandchamp-des-Fontaines et réservation de 2 lots sur 4 à l'insertion dans le marché d'entretien des espaces verts |

| Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants | |
|---|---|
| **10- Proposer une offre d'habitat durable qui répond à tous les besoins et aux aléas à chaque étape de la vie** | Habitat<br>• **Action 42 de l'Ag21** : Elaboration du programme d'actions du Programme Local de l'Habitat<br>➢ Arrêt du Plan Local de l'Habitat en Conseil communautaire du 18/12/2014. Approbation programmée au printemps 2015<br>• Poursuite action "Hébergement des jeunes chez l'habitant"<br>➢ Adoption en Bureau du 17/12/214 d'une nouvelle convention d'objectifs sur 2 ans (2015 / 2016) avec l'association l'Odyssée |
| **11- Mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social** | Culture Animation territoriale<br>• **Action 45 de l'Ag21** : Mise en œuvre de projets artistiques de territoire<br>➢ Mise en œuvre de projets artistiques à dimension participative : Happy Manif à Saint Mars du Désert, Portraits de Rue à Héric et Casson, Verena Velvet à Vigneux de Bretagne. |
| **12- Préserver et soutenir les services et commerces de proximité** | Culture<br>• **Action 49 de l'Ag 21 :** Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire<br>➢ Transfert de compétence des Interventions en Milieu Scolaire<br>➢ Mise en place de nouveaux projets d'interventions en milieu scolaire dans des communes non pourvues<br>• **Action 50 de l'Ag 21** : Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité<br>➢ Orientations vers le spectacle vivant<br>• Mise en avant des Journées du Patrimoine<br>➢ Edition d'un support de communication recensant les initiatives sur le territoire, programmation de spectacles (ciné-concert.)<br>• Développement des projets Livre et Lecture, avec la mise en place d'une première résidence d'illustrateur - Evolution du SIGB des bibliothèques avec la mise en place du logiciel Nanook<br>➢ Edition anniversaire du Salon du Livre Jeunesse - Accueil d'une illustratrice en résidence<br>Financements<br>• Subventions FEADER pour la filière bois et les équipements de proximité des communes (principalement équipement aquatique Nord sur l'année 2014) |
| **13- Favoriser l'emploi local** | Développement Durable<br>• Poursuite du projet de plateforme de la rénovation énergétique<br>➢ Réalisation d'un stage sur la formation des artisans pour identifier des leviers en faveur de leur montée en compétence |
| **14- Lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion** | Emploi<br>• Action 55 de l'Ag21 : Apporter une réponse à la difficulté de mobilité des publics en recherche d'emploi<br>➢ Diagnostic action mobilité (projet) : Organisation d'une offre de location à partir de l'offre commerciale locale |

| | |
|---|---|
| **et la mixité sociale et intergénérationnelle** | <u>Habitat</u><br>• **Action 56 de l'Ag 21** : Fin du Programme d'Intérêt Général (PIG) Energie<br>➢ 107 projets de rénovation thermique accompagnés. Montant moyen des travaux par logement : 21 500 €. Travaux couverts à 78 % par les subventions, dont 93 500 € de la CCEG.<br>• **Action 56 de l'Ag 21** : Lancement du Programme d'Intérêt Général (PIG) multi-thèmes<br>➢ Réunions de lancement en novembre (communes, professionnels de l'immobilier). Mise en place de permanences d'information destinées aux particuliers (x 4 / mois). Campagne de communication (dossier E&G actualités, prospectus).<br>• Poursuite action "Hébergement des jeunes chez l'habitant"<br>➢ Adoption nouvelle convention d'objectifs sur 2 ans (2015 / 2016) avec l'association l'Odyssée, en Bureau le 17/12/214.<br><u>Accessibilité & Hygiène et Sécurité</u><br>• **Action 59 de l'Ag 21** :<br>➢ Elaboration d'un guide pratique pour l'accessibilité des manifestations, validé en Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes en situation de Handicap<br>• Travail sur une représentation cartographique de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) dans le SIG (Système d'Information Géographique)<br><u>CLIC</u><br>• Mise en place d'un service à destination du public en situation de handicap avec une ouverture au 05/01/2015<br><u>Financements</u><br>• Contrats de territoire pour financer le Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique des logements<br>• Subventions FSE (Fonds Social Européen) pour financer le dispositif des Clauses sociales d'insertion<br><u>Travaux</u><br>• Travaux d'accessibilité au siège d'Erdre et Gesvres |
| **Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative** | |
| **15- Accompagner les enfants et les jeunes vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable** | <u>Culture Animation territoriale</u><br>• **Action 67 de l'Ag21** : Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC)<br>➢ Prise de compétence Education Artistique et Culturelle / transfert des dispositifs Interventions en Milieu Scolaire (Musique et Danse 44, Grand T…)<br>➢ Recrutement d'une médiatrice culturelle<br>➢ Premier projet d'Education Artistique et Culturelle avec la réalisation d'une Happy Manif avec le collège de Héric<br>• 7ème édition du Tout-petit Festival<br>➢ Dernière édition du festival dans sa version annuelle - passage du Tout Petit festival en biennale, et donc prochaine édition en 2016 |

| | |
|---|---|
| **16- Sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques et les comportements dans le sens du développement durable** | <u>Déchets</u><br>• **Action 71 de l'Ag21** : Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets<br>➢ Semaine européenne de la réduction des déchets et sensibilisation au compostage (au total 14 animations, 226 participants)<br>• **Action 72 de l'Ag21** : Développer le compostage<br>➢ mise en place de 2 sites de compostage partagé entre particuliers (1 lotissement, 1 immeuble) |
| **17- Renforcer les conditions d'une participation citoyenne à la vie publique locale** | <u>Conseil de développement</u><br>• Vie de l'association<br>➢ 71 adhérents dont 22 nouveaux<br>➢ Organisation de 1 soirée-débat<br>➢ Au total, 819h de bénévolat pour 2014<br>• Auto-saisine sur l'insertion/formation/emploi des jeunes de 16 à 25 ans<br>➢ Enquête auprès d'une 30aine d'acteurs<br>➢ Rapport sur les dynamiques d'insertion et les processus de formation des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi sur Erdre et Gesvres (avis remis en décembre 2014)<br>• Saisine sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (lancement en janvier 2014)<br>➢ Ouverture d'un groupe de travail « Aménagement du territoire » : 6 ateliers thématiques sur 10 réunions<br>➢ Appel à participation par la photo auprès des habitants<br>➢ Consultation auprès des élèves de 3ème et 2nde de Nort sur Erdre pour connaitre leur vision de leur territoire : 14 projets restitués<br>➢ Avis rendu en septembre 2014 par les 5 cinq conseils de développement du pôle métropolitain sur saisine du Pôle métropolitain : « Propositions pour la concertation dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle métropolitain Nantes - Saint Nazaire »<br>• Autosaisine sur le futur schéma 2015 des transports et des nouvelles mobilités du Conseil Général<br>➢ Contribution au débat rendue en mai 2014<br>• Saisine pour élaborer la candidature LEADER<br>➢ Participation au Comité de pilotage et comité technique LEADER<br>➢ Co construction de la candidature LEADER (diagnostic, stratégie et plan d'actions) |
| **18- Etre un territoire ouvert à la solidarité et la coopération avec les autres territoires** | <u>Coopération intra-communautaire</u><br>• Construction du projet de mandat<br>➢ Adoption du projet de mandat à l'unanimité en novembre 2014<br>• Plan Local d'Urbanisme Intercommunal<br>➢ Adoption d'une charte PLUI<br>➢ transfert de compétence PLUI adopté à l'unanimité<br>• Mutualisation<br>➢ Charte de mutualisation adoptée à l'unanimité de tous les Maires issus des élections municipales de 2014<br><u>Partenariats avec les territoires voisins</u><br><u>CLIC</u><br>• Travail partenarial<br>➢ Participation aux actions de prévention menées par les partenaires sur notre |

| | |
|---|---|
| | territoire d'intervention (Ateliers MSA, Forum, ou spectacle interactif Al'fa Répit à destination des aidants)<br>➢ Plateforme de services en cours de création portée par l'EHPAD des Touches: le CLIC s'est inscrit dans le groupe de travail et soutien le projet<br>➢ Création d'une association regroupant les CLIC du 44 en vue d'organiser un Forum Régional porté par cette association.<br>➢ Participation au déploiement de la Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer (MAIA) nord Loire-Atlantique (participation aux groupes de travail et aux Tables Tactiques).<br>➢ Participation au groupe de travail national "Malette Mobiqual".<br>➢ Participation aux Commissions Habitat Insalubre sur le Pays de Blain<br>➢ Participation au groupe de travail "dèj'actu" pour l'élaboration des groupes de travail Centre Médico Social/Erdre et Gesvres.<br><u>Transport</u><br>• Avis sur les lignes ferroviaires nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire |